

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Mardi, le 17 septembre 2024

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance ajournée, ce 17 septembre 2024 à 19h 30, au 2991, chemin St-Léon et sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau et les conseillers suivants : M. Doris Rousseau, Mme Geneviève Beaulieu, M. Serge Delongchamp, Mme Frédérique Vachon, M. Éric Morency et M. Sylvain Bergeron.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-348

DÉPÔT DU PROJET « LA BIBLIOTHÈQUE DES 5 ÉLÉMENTS » AU FRR-VOLET 3

Attendu que la MRC du Granit a lancé un appel de projets dans le cadre du FRR Volet-3 Signature innovation;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine désire déposer son projet « La Bibliothèque des 5 éléments » dans le FRR-Volet 3;

Il est proposé **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par: **M. Éric Morency**
Et résolu unanimement,

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine approuve le dépôt du projet « La Bibliothèque des 5 éléments » dans le FRR-Volet 3, et ce, dans le cadre de l'appel à projets lancé le 18 mars 2024.

Que M. Romain Desglans, administrateur du Comité de développement de Val-Racine soit nommé comme étant la personne répondante et de référence dans le cadre du projet « La Bibliothèque des 5 éléments ».

Que Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière soit nommée comme étant la personne signataire autorisée à signer le protocole d'entente et tout autre document à intervenir entre la MRC et la Municipalité dans le cadre dudit projet.

Que la Municipalité de Val-Racine demande à la MRC du Granit de lui verser, à la suite de la signature du protocole d'entente, la somme de 39 930 \$.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets au FRR-Volet 3.

Adoptée

2024-349

PAVL -SUIVI

-PAVL Redressement et Sécurisation pour le chemin de Franceville a été déposé le 14 septembre 2024.

-PAVL Soutien pour le chemin de la Forêt-Enchantée sera déposé cette semaine

-PAVL Redressement St-Léon, il nous reste à valider avec notre ingénieur les résultats d'une partie de l'inspection des drains par gabarit

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT
DE 384 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Val-Racine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 384 700 \$ qui sera réalisé le 24 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
319	384 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 319, la Municipalité de Val-Racine souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par **M. Doris Rousseau**

Appuyé par **M. Éric Morency**

Et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	12 600 \$	
2026.	13 100 \$	
2027.	13 700 \$	
2028.	14 300 \$	
2029.	14 800 \$	(à payer en 2029)
2029.	316 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 319 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

Date d'ouverture :	17 septembre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des du Québec Finances	Date d'émission :	24 septembre 2024
Montant :	384 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 septembre 2024, au montant de 384 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

12 600 \$	3,81000 %	2025
13 100 \$	3,81000 %	2026
13 700 \$	3,81000 %	2027
14 300 \$	3,81000 %	2028
331 000 \$	3,81000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,81000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LAC - MEGANTIC - LE GRANIT

12 600 \$	3,89000 %	2025
13 100 \$	3,89000 %	2026
13 700 \$	3,89000 %	2027
14 300 \$	3,89000 %	2028
331 000 \$	3,89000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,89000 %

3 -

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 600 \$	3,75000 %	2025
13 100 \$	3,60000 %	2026
13 700 \$	3,55000 %	2027
14 300 \$	3,55000 %	2028
331 000 \$	3,55000 %	2029

Prix : 98,54000

Coût réel : 3,89927 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**

Appuyé par **M. Éric Morency**

Et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Val-Racine accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 24 septembre 2024 au montant de 384 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 319. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2024-352

INAUGURATION (BOISÉ, CHEMIN ST-LÉON, STATIONNEMENT; BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE, PARC DE JEUX ET GARDERIE)

Monsieur le maire fait un compte rendu de l'évènement en commençant par citer les participants et résumant quelques idées qui ont été lancées pour de futurs projets.

Nous réaliserons et installerons une affiche pour annoncer la contribution de la Caisse Desjardins ainsi que les autres commanditaires.

Le conseil va se rencontrer en atelier de travail, le 15 octobre prochain pour analyser les projets ainsi voir ceux qui seront admissibles dans le cadre du programme FRR volet 4 -Vitalisation.

Dans un deuxième temps, nous tiendrons une deuxième rencontre avec les citoyens tel que discuté pendant la consultation.

2024-353

ÉLECTRICIEN : SORTIE D'URGENCE ET VÉRIFICATION DU « RESET » DU COMPRESSEUR

Attendu que nous devons ajouter des équipements de sécurité en incendie dans le local de la garderie selon le rapport d'inspection et de mise à l'essai annuelle;

Attendu que nous devons faire vérifier le compresseur au garage municipal;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

De faire venir un électricien pour faire les ajouts d'équipement de sécurité incendie ainsi que pour vérifier le compresseur du garage municipal.

Adoptée

2024-354

RENCONTRE DES DG DE LA MRC DU GRANIT

-Loi 57 : Possibilité de réduire le nombre de conseillers à 4 pour les municipalités de 2000 habitants et moins.

-Loi 25 : Le registre de documents contenant des renseignements personnels sera incluant dans notre logiciel d'archive « Archéion »; entre municipalités, nous allons nous partager des documents réalisés pour répondre à ces exigences.

-États financiers 2023 avec une mention de réserve : Norme SP 3280, la directrice générale va suivre une formation le 17 octobre prochain afin de pouvoir répondre à cette obligation.

-Logiciel de comptabilité « Sygem » versus PG : Nous avons été informés qu'à partir de 2025, PG solution va abandonner la mise à jour de notre logiciel de comptabilité et que nos frais de licence vont augmenter de 40% à partir de 2025. Alors la DG de la Municipalité de Lac-Drolet organisera une présentation avec la FQM qui offre aussi un logiciel de comptabilité municipale.

2024-355

ESCALIER DE LA GARDERIE (CÔTÉ GAZEBO) INSTALLATION D'UNE BASE DE BÉTON

Attendu que nous devons faire construire une dalle de béton au pied de l'escalier du 2^e étage du côté du gazebo;

Attendu qu'après une évaluation de l'entrepreneur Les Cimentiers JNP inc., il faut partir du sol existant pour faciliter l'écoulement des eaux;

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat de la construction de la dalle de béton à Les Cimentiers JNP inc. au montant de 1 605 \$.

D'ajouter une marche de plus dans l'escalier avec le garde-corps par Bilo-Forge en ajoutant 500 \$ à sa soumission que nous avons acceptée.

Adoptée

2024-356

INFORMATIONS DU MAIRE

-Rencontre de secteur ici à la municipalité le 29 août dernier dans le cadre de la Tournée des municipalités par la Préfet afin que celle-ci identifie l'ensemble de nos besoins

-Conférence sur les Murales, le 11 septembre dernier, une conférence de M. Serge Malenfant qui aura des suites en 2025 avec un projet de réalisation de petites murales.

-Marché aux puces et fermier, 7 septembre dernier : On constate qu'il a manqué de publicité

2024-357

SUIVI DES COMITÉS

-Trans-Autonomie : Nouveau projet pour les jeunes de la première couronne autour de Lac-Mégantic par l'ajout de transport les vendredis pour les amener au CSM; nous avons +/- 3 utilisateurs
-Les Dynamiques : L'activité des murales le 11 septembre dernier; 7 septembre le marché aux puces; prochaine réunion le 17 octobre; le profit du rallye maison 1995 \$
-Comité développement : pas de réunion, quelques membres du comité ont travaillé sur le projet FRR volet 3
-Comité des Loisirs : Tournoi de balle (un beau succès avec +/- 5 000 \$ de profit)

2024-358

COMPENSATION POUR LA PRÉPARATION DU TERRAIN DE BALLE AVEC VTT

Attendu que M. Richard Blouin et M. Sylvain Blais ont fourni leur VTT pour préparer le terrain de balle;

Il est proposé par **M. Éric Morency**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

De donner à M. Blouin et M. Blais chacun une carte LM d'une valeur de 50 \$.

Que tous les bénévoles lors des activités organisées par nos comités reçoivent une carte LM de 10 \$ avec une lettre de remerciement sans distinction (résident ou non résident).

Adoptée

2024-359

RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice dépose le rapport du mois d'août 2024.

2024-360

ATELIER DE TRAVAIL

Atelier le 15 octobre 2024 à 18h30.

2024-361

BONS COUPS

M. Serge Delongchamp veut faire une mention spéciale à Léa Labonté et Kristel Blais pour leur bon travail pour la préparation et l'organisation du tournoi de balle.

2024-362

PROJET DE CADASTRE

La proposition n'a pas reçu d'appui.

2024-363 GARDERIE – ENTENTE POUR L’INSTALLATION DE MODULES DE JEUX DANS LE PARC MUNICIPAL

Le conseil est d’accord à présenter ce projet d’entente réalisé par la FQM avec les modifications discutées à Mme Isabelle Lalonde O’Bomsawin pour la Garderie.

2024-364 MRC DU GRANIT – INVITATION LE 6 OCTOBRE 2024

Une invitation pour le 6 octobre pour « Dégustez Mégantic ».

2024-365 MRC DU GRANIT – PROJET PILOTE D’INITIATION AUX CUISINES COLLECTIVE – RENCONTRE

Notre municipalité est invitée à participer au projet pilote d’initiation aux cuisines collectives initié par le comité de pilotage du SAT du Granit.

Mme Geneviève Beaulieu va rencontrer par Mme Isabelle Couturier par visioconférence le 24 septembre prochain. Et elle va nous rapporter l’information à la prochaine séance.

2024-366 MÉFAITS DANS LA MUNICIPALITÉ – AJOUT DE SYSTÈME DE CAMÉRAS

Attendu que nous avons eu des méfaits dans la municipalité;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Éric Morency**
Et résolu unanimement,

D’ajouter un système de caméras au centre communautaire et si on peut faire fonctionner des caméras pour le garage à partir du même système, nous allons de l’avant aussi.

Si ce n’est pas le cas, on évalue l’installation pour le garage municipal puisque nous n’avons pas d’internet dans ce bâtiment.

Adoptée

2024-367 SOLUTION ENTREPRISE- PARTAGE D’INVENTAIRE

Un document a été remis aux élus pour présenter ce projet. Et lors d’une rencontre avec tous les DG de la MRC du Granit, nous allons plutôt continuer de nous envoyer un courriel pour s’emprunter un équipement au besoin.

2024-368 COMITÉ DE DÉMOLITION – RÉOLUTION CONCERNANT LA DÉMOLITION DU 2187 CHEMIN ST-LÉON

Monsieur le maire présente la décision du comité de démolition pour cette demande et aucun commentaire est émis pour demander de réévaluer celle-ci.

Le tout a été envoyé à la MRC du Granit et nous sommes en attente de leur réponse.

Une demande a été présentée à la MRC du Granit afin de modifier le règlement sur la démolition des bâtiments afin qu’un rapport d’inspection ne soit pas toujours exigé pour toutes les catégories mais plutôt selon la valeur patrimoniale d’immeuble.

2024-369

VACANCES DE LA DG ET SECRÉTAIRE-ADMINISTRATIVE

La DG du 20 au 26 septembre 2024.

La secrétaire administrative : du 17 au 24 février 2024 au lieu de pendant les vacances des Fêtes.

2024-370

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

2024-371

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Geneviève Beaulieu propose la fermeture de la séance, il est 21h31.

Pierre Brosseau
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2024-348, 2024-350, 2024-351, 2024-353, 2024-355, 2024-358 et 2024-366.
